

# L'archivage pérenne des documents numériques

Michel Auffret  
*CINES - Montpellier*

## Mots clefs

Archivage, document numérique, OAIS

## Résumé

Le constat de départ : la plupart des fichiers informatiques créés il y a dix ans sont aujourd'hui illisibles. Alors que la production et la publication des documents scientifiques tend vers le tout numérique, une telle situation n'est plus acceptable. Si l'obsolescence technologique est évidemment un facteur inéluctable, il est tout à fait possible d'en freiner et d'en maîtriser les effets néfastes.

Si les solutions techniques aux problèmes posés restent aujourd'hui encore très partielles et insatisfaisantes, le « matériel » disponible au plan méthodologique et conceptuel permet de cerner pleinement la problématique et les enjeux, et pose les bases des solutions à venir. Le modèle OAIS - norme ISO 14721 - fournit un cadre abstrait indispensable pour bien comprendre, et pour se poser toutes les bonnes questions.

Aujourd'hui, la prise de conscience par les politiques et les décideurs, des enjeux et des risques liés à la perte de l'information numérique se fait rapidement. Les textes récents visant à promouvoir l'économie numérique, et les obligations d'archivage légal qui en découlent, y contribuent fortement.

Le CINES, qui a reçu mission du MENESR d'assurer l'archivage pérenne des thèses électroniques et des revues numérisées du portail Persée, met actuellement en place un service générique d'archivage numérique qu'il propose à l'ensemble de la communauté Enseignement supérieur et Recherche.

Un nouveau métier se dessine au carrefour de l'informatique, de l'archivistique et de la bibliothéconomie. Si nombre de questions de tous ordres sont encore aujourd'hui sans réponse, la multiplication des initiatives et des projets, dans un contexte d'échange et de coopération, incite résolument à l'optimisme.